



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU VENDREDI 20 FÉVRIER 2015

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, Adjoints.

Bernard LECOCQ ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET ; Jocelyne LHOTTE ; Olivier WAUTERS ; Jean-Claude GIRET ; Gérard SOUFFLET, Conseillers.

Excusées : Nadège PERROTTE pouvoir à Geneviève DELABY.
Claudine LEFEBVRE pouvoir à Jean-Claude GIRET.

Secrétaire de séance : Denis ROLLAND.

Lecture du compte rendu de la séance du vendredi 28 novembre 2014 : aucune observation.



1/ TABLEAUX DES VACATIONS & ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS

1^{er} Tour

	ASSESEURS	PRÉSIDENTS	ASSESEURS
8 H/10 H	Olivier WAUTERS	Robert JOYOT	Bernard LECOCQ
10 H/12 H	Élodie THÉRY	Yannig MERLIN	Jocelyne LHOTTE
12 H/14 H	Jean-Claude GIRET	Colette JOLLIVET	Claudine LEFEBVRE
14 H/16 H	Martine CANIVET	Geneviève DELABY	
16 H/18 H	Gérard SOUFFLET	Denis ROLLAND	Colette JOLLIVET

2^{ème} Tour

	ASSESEURS	PRÉSIDENTS	ASSESEURS
8 H/10 H	Olivier WAUTERS	Robert JOYOT	Bernard LECOCQ
10 H/12 H	Élodie THÉRY	Denis ROLLAND	Jocelyne LHOTTE
12 H/14 H		Yannig MERLIN	Claudine LEFEBVRE
14 H/16 H	Jean-Claude GIRET	Geneviève DELABY	
16 H/18 H	Gérard SOUFFLET	Colette JOLLIVET	Geneviève DELABY

2/ GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉLECTRICITÉ AVEC LE SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ DE L'OISE SE60

À partir du 01 janvier 2016, les ventes d'électricité supérieures à 36 KVA (tarifs jaune et vert), seront soumises à concurrence. La salle des fêtes est en fait en tarif jaune, et les ventes d'électricité y seront soumises à concurrence. Accord, unanime, du conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes proposé par SE60. sauf Denis ROLLAND qui est contre.

3/ SOUTÈNEMENT DU MUR DU CHÂTEAU à l'angle de la rue de la Fontaine Mignon

Ce mur, qui surplombe la rue de la Fontaine Mignon, est menaçant.

À dire d'experts, prononcés en 2006, la responsabilité en revient pour partie à la commune, du fait du tassement du talus. Les contreforts en bois posés par les services communaux de PONCHON faiblissent.

Réfection de 3 contreforts exécutés en mai 2013 par l'entreprise Philippe THÉRY, pour 710 € HT.

Des contreforts cèdent en un autre point. Seuls des contreforts en maçonnerie sembleraient assez résistants.

Le plus faible des devis se monte à 18 672 € HT. À la majorité, le conseil municipal répugne à se lancer dans cette dépense. Robert JOYOT mobilise la compagnie d'assurances, sans préjudice des mesures d'urgence.

Mairie de PONCHON

60430 PONCHON - Téléphone : 03 44 03 31 58 - Télécopie : 03 44 03 46 17
mairie.de.ponchon@orange.fr

4/ RÉFECTION DE LA RUE DE LA VIGNE AU MAI

À l'unanimité, *le conseil municipal agréé* le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général, sur la base d'un devis de 61 521 € HT, établi par l'entreprise OISE TP. Le dossier sera déposé auprès du Conseil Général quand la situation y sera « stabilisée ». Les travaux n'interviendront pas avant 2016, et seulement quand l'ensemble des travaux d'assainissement seront terminés sur PONCHON.

(NDRL : Robert JOYOT reprend la question du classement de cette route en route d'intérêt communautaire)

5/ ACQUISITION, POUR PARTIE, DE LA PARCELLE A n°1796 dite « Le Laris »

Il s'agit de desservir la partie de la parcelle A 1796 qui est devenue constructible, et le lotissement prévu sur le Larris. Gérard SOUFFLET propose que pour cette entrée sur le Larris, on reste sur une desserte piétonnière. La question sera réglée en son temps. Conditions : 3 € par m² pour environ 150 m² et frais à la charge de la commune. *Accord, unanime, du conseil municipal*, sauf l'opposition de Jean-Claude GIRET et l'abstention de Claudine LEFEBVRE.

6/ COMMERCIALISATION DU PARC LACOURT

Vente du lot n°4, 1 755 m².

Proposition de M. MOLISAK et Mme MOREAU : 75 000 €, commission de 3 000 € incluse.

72 000 € pour la commune. *Accord, unanime, du conseil municipal*

7/ INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Proposition de Yannick MERLIN. À la majorité, *le conseil municipal en refoule* pour le moment l'installation.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Robert JOYOT

Assainissement – Compétence intracommunale du syndicat intercommunal de HERMES « S.I.T.T.E.U. »

- Le syndicat arrive au terme de longues études pur conclure ce que l'on savait avant le début des études : Les communes du syndicat, HERMES, VILLERS SAINT SÉPULCRE, BERTHECOURT, NOAILLES, SAINTE GENEVIÈVE, qui ont payé leur réseau d'assainissement, ne veulent pas payer les réseaux des autres communes dont PONCHON.
- C'est cette position du syndicat cependant, qui nous permettra de bénéficier du fonds de concours de la Communauté du Thelle pour 500 000 €.
- À noter cependant : notre participation à la construction de la station de HERMES pour 40 000 € par an, notre participation au fonctionnement de la station de HERMES pour 0,60 € par m³ d'eau.
- Les appels d'offres pour la désignation du bureau chargé des dossiers individuels ont été publiés. Date limite de réception des offres le 19 mars à midi.
- Le raccordement à la station de HERMES se fera par BERTHECOURT, au niveau de la Croix Blanche.
- C'est une conduite de refoulement qui remonte le chemin du Pont Courtin

Gérard SOUFFLET

- Propose que les emprunts contractés soient renégociés, à la faveur de la baisse des taux d'intérêt.
- Demande que soit améliorée la visibilité du radar pédagogique en venant de BEAUVAIS.

Jean-Claude GIRET

- Demande la raison de l'éclosion d'une nouvelle série de poteaux en béton. Ce sont ceux qui supporteront la fibre optique dans les cas où les poteaux existants s'avèrent trop faibles. La fibre optique devrait se dérouler sur PONCHON à partir de 2016
- Évoque le cas d'une association d'environnement, et de son président, qui avait organisé un concours photo, pour dénombrer le nombre de poteaux en ciment. Personne dans l'assistance ne comprend à qui ou quoi il fait allusion, et personne ne se sent visé.
- Déploire que des réunions de commissions aient lieu chez des particuliers.
- Désirerait une note sur l'activité et les comptes de chaque association.
- Demande des nouvelles de NEXT POLYMÈRES. NEXT MOLYMERES a déménagé à ROCHY CONDÉ. Robert JOYOT va signaler à la Communauté du Thelle la vacance du bâtiment.
- Il relève que d'année en année Robert JOYOT évoque le cas d'une nouvelle salle des fêtes. Précision : le PLU et sa modification ont prévu l'endroit où elle pourrait être construite. Le sujet de sa construction ne sera d'actualité qu'au terme des travaux d'assainissement.